



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIDE À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Écoles maternelle et primaire) ANNÉE 2020

Aide non cumulable avec l'aide au sport



à retourner **au plus tard le 4 décembre 2020**



au service départemental d'action sociale

Préfecture de la Moselle

B. P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 01

(un seul dossier par an et par enfant sera traité)

NOM – PRENOM DE L'AGENT

SERVICE

PROF PORTABLE

ADRESSE PERSONNELLE

MEL PROF.

MEL PERS.

NOM – PRENOM DE L'ENFANT

DATE DE NAISSANCE

NOM et ADRESSE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

.....

Fait à, le
(Signature)

PIÈCES À JOINDRE :

- Photocopie de la dernière fiche de salaire du fonctionnaire
- Lettre-suivie 20 g portant les coordonnées du bénéficiaire
- Photocopie de l'avis d'imposition intégral sur les revenus 2018
- Facture datée entre le 01/01/2020 et le 04/12/2020 (supérieure à 80,00 €) à établir par la structure assurant l'accueil de l'enfant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ